

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Météo-France

Commissariat général au développement durable

Arrêté du 24 mars 2010 fixant au titre de l'année 2010 la composition du jury de l'examen professionnel pour l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de technicien de la météorologie de classe exceptionnelle

NOR : DEVK1006676A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 97-837 du 5 septembre 1997 portant création du corps des techniciens de la météorologie et fixant les conditions d'intégration dans ce corps des agents non titulaires de Météo-France, notamment son article 7, cinquième alinéa ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2008 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'aptitude pour l'accès au grade de technicien de la météorologie de classe exceptionnelle ;

Vu l'arrêté du 3 février 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de technicien de la météorologie de classe exceptionnelle,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen professionnel ouvert, au titre de l'année 2010, pour l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de technicien de météorologie de classe exceptionnelle est composé comme suit :

Président

M. Bernard Roulet, chef d'unité technique.

Vice-présidente

Mme Eliane Ducasse, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie.

Membre

M. Pascal Boureau, chef technicien de la météorologie.

Article 2

En cas d'empêchement du président, Mme Eliane Ducasse, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie, est désignée pour le remplacer.

Article 3

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 24 mars 2010.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
La directrice de la recherche et de l'innovation,
R. BRÉHIER